

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA VIENNE**  
**COMMUNE DE FROZES**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Date de la convocation : 06/11/2023

Date de l'affichage : 06/11/2023

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt trois

Le treize novembre à dix-huit heures trente

Le conseil municipal de la commune de FROZES, dûment convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur MEUNIER Laurent, Maire.

**Étaient Présents** : Mrs MEUNIER Laurent, BARRITEAU Benjamin, BRAULT Franck, BROCHARD Freddy, CHARRUYER Jérôme, DUCLAUD Julien, FLÉ Didier, MARTEAU Laurent

Mmes, DRAGON Jeannine, GERMAN Agnès, GRATADOU Anne, MAINGAULT Alexandra, ROBIN Maude

**DÉLIBÉRATION 2022/ 44 : CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC SORÉGIES**

Le Maire rappelle que la SOREGIES pose et dépose les illuminations de Noël chaque année.

En 2016, la commune a signé une convention ayant pour objet de déterminer les conditions de l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES, au bénéfice de la commune de Frozes pour une durée d'une année. Cette convention est refaite chaque année.

Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à la somme de **1 240 € HT**, calculée selon les règles fiscales en vigueur à la date de signature de la convention.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

- ACCEPTE de renouveler l'opération de mécénat à l'initiative de SOREGIES, au bénéfice de la commune de Frozes pour une durée d'une année à compter du 1<sup>ER</sup> janvier 2024.

- CHARGE le maire de signer La convention avec SOREGIES

**DÉLIBÉRATION 2022/ 45 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS**

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315),

Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présent et représentés**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de Frozes attribue des chèques cadeaux aux agents suivants : - Titulaires, - Stagiaires, - Contractuels (CDI) - Contractuels (CDD), dès lors que le contrat soit égal ou supérieur à 6 mois et présence dans la collectivité au 25 décembre.

**Article 2** : Ces chèques cadeaux sont attribués à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : - Chèque cadeaux de 140 euros répartis entre les agents en fonction de leur temps de travail et leur manière de servir.

**Article 3** : Ces chèques cadeaux seront distribués aux agents début décembre pour les achats de Noël. Ils devront être utilisés dans l'esprit cadeau. Ils ne pourront en aucun cas être utilisés pour l'alimentation non festive, l'essence, le tabac, les débits de boissons, les jeux de hasard.

**Article 4** : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Travaux à programmer**

Un point sur les travaux à réaliser est dressé. Pour 2024, la commune devrait se concentrer sur les travaux de voirie.

PROJETS	DETAILS
VOIRIE	Réfection de trottoirs rue de la Rivière et Sabourauderie Trottoir angle rue du Frou et Guériton Aménagement de la noue des Grands Champs Terrain Dadu en parking
BATIMENTS	Rénovation de la Mairie et du secrétariat (huisseries + murs) Isolation + rénovation nouvelle salle des aînés Isolation plancher bibliothèque
JEUX	Aménagement de jeux pour enfants au Pinier
MATERIEL	Acquisition de matériels divers pour Julien et Thomas (débrousailluse)

- **Vœux 2024**

Les vœux du Maire de 2024 auront lieu le lundi 8 janvier 2024 à 18h30 dans la salle des fêtes.

- **Invitation artisans et entreprises le 15 décembre**

La commune va inviter tous les artisans, entrepreneurs et agriculteurs de Frozes de façon à ce que chacun se rencontre et partage un moment convivial.

Les invitations sont programmées et cet instant convivial aura lieu le 15 décembre 2023.

- **Point commission déchets**

Mme Maingault Alexandra, membre de la commission déchets, rappelle que la communauté de communes du Haut Poitou mettra en place d'ici fin 2024 des containers individuels pour la gestion des déchets.

Une campagne d'information sera organisée par la CCHP courant 2024.

Début 2024, l'accès à la déchetterie se fera par le biais d'un badge qui sera remis par la déchetterie directement la toute première fois, sur présentation d'un justificatif de domicile.

**Fin du Conseil 19h45**

**Prochain Conseil le 11/12/2023**